



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 22 juin 2022

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE - IAHP

Levée des zones réglementées en Aveyron et passage au niveau de risque négligeable au niveau national

Depuis le début du mois d'août 2021, de nombreux foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ont été détectés dans la faune sauvage ou dans des élevages en Europe et notamment en France avec, à la date du 10 juin 2022, 1 378 foyers en élevage, 63 cas découverts dans la faune sauvage et 35 cas déclarés dans des basse-cours.

L'Aveyron n'a pas été épargné par cette maladie. Mais, notamment grâce à l'action conjointe et rapide des services de l'Etat, des vétérinaires et des acteurs de la filière, ainsi qu'à la mobilisation des éleveurs, son expansion a été limitée, avec uniquement 2 foyers en élevage, 2 foyers périphériques dans des basses-cours et 4 oiseaux sauvages confirmés porteurs dans un périmètre réduit à proximité des gorges de la Jonte.

L'évolution favorable de la situation sanitaire a permis de lever progressivement les zones réglementées mises en place autour de ces foyers ou au titre de la continuité territoriale par rapport à des foyers situés dans des départements limitrophes (Cantal et Lot). A ce jour, **toutes les zones réglementées liées à l'influenza aviaire hautement pathogène ont été levées dans le département de l'Aveyron.**

La situation sanitaire s'étant également fortement améliorée à l'échelon national ces dernières semaines, le niveau de risque a été ramené à "négligeable" depuis le 8 mai 2022. Ainsi, les mesures sanitaires renforcées mises en oeuvre dans le cadre de cette crise sont désormais levées et les volailles peuvent accéder aux parcours dans tout le département.

Indépendamment de cette évolution sanitaire favorable, la protection des élevages doit rester une préoccupation permanente, notamment grâce à la mise en oeuvre de mesures de biosécurité.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30

Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

